

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiés dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Commune de Sèvremoine

Fourniture et livraison de jeux et jouets

PROCÉDURE ADAPTÉE
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Sèvremoine.
Objet du marché : fourniture et livraison de jeux et jouets.
Type d'avis : avis d'appel public à concurrence.
Catégorie : fournitures.
Type de procédure : procédure adaptée.
Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu sans montant minimum et avec un maximum par lot :
Lot 1 : jeux à règles : 52 000 euros HT.
Lot 2 : jeux symboliques, jeux d'assemblage : 27 000 euros HT.
Lot 3 : jouets d'éveil : 9 800 euros HT.
Durée : 24 mois fermes à compter de la notification.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation.
Support(s) de parution : http://sevremoine.e-marchespublics.com
Date de mise en ligne : 25 octobre 2022, 11 h 00.
Date et heure limites de dépôt des offres : 22 novembre 2022 à 15 h 00.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Mauges-sur-Loire

Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de la Févrière, commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE
Section 1 : identification de l'acheteur : **Nom complet de l'acheteur** : commune de Mauges-sur-Loire. Type de numéro national d'identification : Siret. N° national d'identification : 2000543360017. Code postal : 49620. Ville : Mauges-sur-Loire. **Groupeur de commandes** : non.
Section 2 : communication : **Moyen d'accès aux documents de la consultation** : lien vers le profil d'acheteur : https://mauges-sur-loire.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16681_894998.html
Identifiant interne de la consultation : 2022-037-MOE.
Intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Contact : service commande publique.
E-mail : marchespublics@mauges-sur-loire.fr
Section 3 : procédure : **Type de procédure** : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation : indiquées dans le règlement de la consultation.
Date et heure limites de réception des plis : 23 novembre 2022 à 12 h 00.
Section 4 : identification du marché : **Intitulé du marché** : maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de la Févrière, commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil.
CPV - Objet principal : 71000000.
Type de marché : services.
Lieu principal d'exécution du marché : place de la Févrière, Saint-Florent-le-Vieil, 49410 Mauges-sur-Loire.
Durée du marché (en mois) : 21.
La consultation comporte des tranches : **Tranche ferme** : missions de base de maîtrise d'oeuvre de l'aménagement.
Tranche optionnelle : mission de maîtrise d'oeuvre pour la conception et construction de halles festives.

Marchés publics

Procédure formalisée

La Nantaise d'Habitations

Groupe ActionLogement

Vair-sur-Loire "La Blanchère 2"

Construction de 7 logements individuels

CONSULTATION OUVERTE
La Nantaise d'Habitations, 1, allée des Hélices, BP 50209, 44202 Nantes cedex 02. Consultation ouverte n° 2022DDC 27.
À la suite de la consultation n° 2022DDC 17 déclarée sans suite (article R.2185-1 du Code de la commande publique), Vair-sur-Loire, "La Blanchère 2", construction de 7 logements individuels.
Mode de dévolution : groupement d'entreprises ou corps d'état séparés.
N° et désignation des lots :
Lot 01 : terrassement, VRD.
Lot 02 : gros oeuvre.
Lot 03 : étanchéité.
Lot 04 : charpente, ossature et bardage bois.
Lot 05 : couverture.
Lot 06 : enduit.
Lot 07 : menuiseries extérieures PVC.
Lot 08 : cloisons sèches.
Lot 09 : menuiseries intérieures.
Lot 10 : chape, carrelage et faïence.
Lot 11 : peinture.
Lot 12 : plomberie, chauffage, ventilation.
Lot 13 : électricité, courants forts et faibles.
Lot 14 : espaces verts.
Les variantes sont autorisées (article R 2151-8 du CCP).
Renseignements complémentaires : Naonec (économiste), M. Barbeau, tél. 02 85 52 36 81.
Les candidats devront fournir les documents indiqués à l'article 3 du règlement de consultation.
Date limite de réception des offres électroniques : vendredi 2 décembre 2022 à 12 h 00.
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site : www.achatpublic.com

MARCHÉS PUBLICS
TOUTES LES PLATEFORMES TOUS LES APPELS D'OFFRES TOUS LES DCE

LACENTRALEDES MARCHÉS.COM
Votre prochain marché est là

1 SEUL SITE
POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

Avis administratifs

Commission départementale d'aménagement commercial de Maine-et-Loire

AVIS

La demande d'autorisation d'exploitation commerciale, enregistrée le 8 septembre 2022 et complétée le 29 septembre 2022 sous le numéro 2022-045 au secrétariat de la CDAC de Maine-et-Loire et libellée comme suit :
Demandeur : Magasin 295.
Qualité pour agir : société en nom collectif (SNC).
Représentée par : Mme Rozenn Gautrais, future exploitante du fonds de commerce.
Nature du projet : création, dans un bâtiment existant, d'un magasin à l'enseigne «Noz», de secteur 2.
Adresse du projet : zone commerciale du Chalet, 16, rue des Coteaux de Chizé, à Chemillé, commune de Chemillé-en-Anjou.
Surfaces de vente créée : 1 111 m² (reprise de 390 m² de droits à exploitation et création de 721 m²).
A fait l'objet d'un avis favorable de la CDAC lors de sa réunion du 21 octobre 2022.
L'avis de la CDAC est publié in extenso au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

AVIS

Demande d'allocation d'eau pour l'irrigation dans le cadre de la gestion collective de l'irrigation du bassin de l'Authion pour l'élaboration du Plan annuel de Répartition - Campagne 2023

Désignée organisme unique de gestion collective (OUGC) de l'irrigation du bassin de l'Authion, la chambre d'agriculture des Pays de Loire invite tous les irrigants du bassin de l'Authion à faire connaître avant le 31 décembre 2022 leurs besoins en eau d'irrigation pour la campagne 2023.
La demande porte sur les besoins estivaux (du 1er avril 2023 au 30 septembre 2023) et les besoins hivernaux (du 1er octobre 2023 au 31 mars 2024).
L'OUGC adressera aux irrigants références auprès de lui un formulaire de demande d'allocation de volume d'eau début décembre 2022 pour réaliser la demande.
Les irrigants non référencés à ce jour sont priés de se faire connaître auprès de l'OUGC avant le 1er décembre 2022 afin qu'un formulaire puisse leur être adressé. La demande de volume devra être adressée à l'OUGC Authion au choix :
- par courrier à OUGC Authion, chambre d'agriculture des Pays de Loire, site d'Angers -14, avenue Jean-Joixé, CS 80646, 49000 Angers cedex 1,
- par mail à ougcauthion@p.l.chambagri.fr
- ou par télédéclaration à partir de l'application Irri'G Eau Pays de Loire.
Seuls les irrigants ayant déposé une demande dans le délai impartir pourront irriguer en 2023. Tout type de prélèvement d'eau est concerné, dès lors qu'il s'agit d'un usage en irrigation agricole, quelle que soit l'origine de l'eau : prélèvement direct par forage/puits, dans un cours d'eau (réellement ou non), dans une réserve ou à partir d'un réseau collectif d'irrigation.
Plus d'information sur : https://pays-de-la-loire.chambres-agricultures.fr/ ou au 02 41 96 75 79.

Préfet de MAINE-ET-LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2022 n° 304 du 21 octobre 2022, il est procédé à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale (volets « eau et milieux aquatiques » et « défrichement ») et à une enquête parcellaire en vue de la réalisation du projet d'aménagement de la RD 963 (contournement du Louroux-Béconnaix) à Val d'Erdre-Auxence au bénéfice du Conseil départemental de Maine-et-Loire.
Cet aménagement de la RD 963 correspond à un linéaire d'environ 2,3 km qui s'accompagne de la création de 3 carrefours giratoires et de voies de rétablissements. La voie nouvelle est de type 2x1 voies. Toute information concernant le dossier peut être demandée à Mme la Présidente du conseil départemental de Maine-et-Loire, secrétaire de la direction des Routes départementales, tél. 02 41 81 43 76.
La décision de délivrer ou non l'autorisation environnementale est prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire. Mme Annick Collot, cadre de la fonction publique, retraitée, est désignée comme commissaire enquêteur.
Les enquêtes, d'une durée de 33 jours consécutifs, se déroulent du lundi 14 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus à la mairie de Val d'Erdre-Auxence.
Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par la collectivité en cas de crise sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur (se renseigner au préalable auprès de la mairie).
Mise à disposition d'un dossier d'enquête publique : pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale peut être consulté :
- 1- sur support papier : à la mairie de Val d'Erdre-Auxence (place de la Mairie, Le Louroux-Béconnaix, 49370 Val d'Erdre-Auxence, tél. 02 41 77 41 87) ouverte lundi de 9 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30, mardi de 9 h 00 à 12 h 15, mercredi de 9 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30, jeudi de 9 h 00 à 12 h 15, vendredi de 9 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30. L'accueil du public à la mairie reste maintenu le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00. *Horaires mentionnés à titre indicatif, sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité.
- 2- par voie dématérialisée : à l'exception du dossier parcellaire, consultation et téléchargement à partir du site www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications - enquêtes publiques »).
- 3- par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la préfecture de Maine-et-

Préfet de MAINE-ET-LOIRE
Secrétariat général
Direction de l'interministérielle et du développement durable

Commune du LION-D'ANGERS
Installations classées pour la protection de l'environnement

CONSULTATION DU PUBLIC
Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2022, une consultation du public est ouverte en mairie du Lion-d'Angers, du 14 novembre 2022 au 12 décembre 2022 inclus à la suite de la demande formulée par M. le Directeur de la société Gazelvia, afin d'être autorisé à créer une unité de méthanisation située dans la Zone industrielle de "La Coudère" au Lion-d'Angers (49220), installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2781-2.b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie du Lion-d'Angers, du 14 novembre 2022 au 12 décembre 2022 inclus, aux jours et heures suivants :
Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation sanitaire.
- les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9 h 00 à 12 h 30, de 13 h 45 à 17 h 00,
- le mercredi : de 9 h 00 à 12 h 30,
- le samedi : de 9 h 00 à 12 h 00,
ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique Publication - consultation du public. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie du Lion-d'Angers ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante : prefcpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr
Le préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.

dimanche ouest france

1 journal
4 cahiers

Vie des sociétés

Adecia experts-comptables

HOLDING.GO

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
2bis, rue Raymond-Meignan
CORNE
49630 LOIRE-AUTHION
894 416 692 RCS Angers

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
*Pour avis
Le Président.*

Adecia experts-comptables

NEWNOT

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Notaire
Au capital de 60 000 euros
Siège social : 2, rue Auguste-Gautier
49000 ANGERS
894 032 127 RCS Angers

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 4 juillet 2022, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société susdésignée.
*Pour avis
La Gérance.*

FIDUCIAL SOFIRAL

7, avenue Jacques-Cartier
44800 SAINT-HERBLAIN

4ÈME RUE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 5, rue de Maifois
49122 BÈGROLLES-EN-MAUGES

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bérgrolles-en-Mauges du 17 octobre 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : 4ème Rue.
Objet social : coiffure mixte, barbier, maquillage, vente de produits de coiffure, vente de bijoux et accessoires de mode, ainsi que toutes les activités connexes ou complémentaires se rapportant à cet objet.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.
Capital social : 3 000 euros.
Gérance : Mme Valentine Vieau, demeurant 9, rue Pouplard, Beaupréau, 49600 Beaupréau-en-Mauges.

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 octobre 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : NC Menuiserie.
Siège social : 5, rue Pierre-de-Ronsard, 49170 Saint-Georges-sur-Loire.
Objet social : la conception, la fabrication, la commercialisation, le négoce et l'entretien de tous éléments de menuiserie en bois, PVC, et aluminium, charpente, couvertures, ossatures bois, cloisons sèches, isolation, de toutes ouvertures et fermetures de bâtiments (portails, clôtures, volets) et de tous agencements et aménagements intérieurs et extérieurs en bois, et PVC et aluminium.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 2 000 euros.
Gérance : M. Nicolas Chartier, demeurant 5, rue Pierre-Ronsard, 49170 Saint-Georges-sur-Loire, assure la gérance.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.
*Pour avis
La Gérance.*

Logement
Le loyer social peut augmenter en cours de bail

L'affaire opposait des locataires de HLM à leur propriétaire. Ils refusaient de supporter en cours de bail une augmentation de loyers liée au conventionnement de leur logement. Mais dans ce cas particulier, le propriétaire ayant modifié la situation de son logement pour en faire un logement social, peut imposer une modification unilatérale à son locataire. Le conventionnement à l'aide personnalisée au logement (APL), a dit la Cour, vise à assurer le droit au logement des locataires aux ressources modestes et à financer la construction ou l'amélioration du parc locatif social. Ces objectifs généraux justifient une entorse au principe de la loi du contrat, et ce n'est pas disproportionné, concluent les juges.
Cette possibilité de conventionnement est ouverte aux organismes de HLM, aux sociétés d'économie mixte comme aux personnes privées.
(Cass. Civ 3, 18.1.2018, A 17-40.065).

le chasse-marée

LA REVUE DU MONDE MARITIME

ABONNEZ-VOUS OU OFFREZ UN ABONNEMENT

À PARTIR DE 5,80 € PAR MOIS

SCI PARADIMO
Société civile immobilière
Au capital de 286 000 euros
Siège social : 9, rue du Paradis
Le Fuilet
49270 MONTREVAULT-SUR-EVRE
453 507 592 RCS Angers

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL
Suivant acte reçu par Me Jérôme Bellevre, notaire à Montrevaux-sur-Evre, le 7 octobre 2022, suite à l'apport immobilier des biens situés à Montrevaux-sur-Evre (49270) 5 bis, rue du Gué, Le Fuilet, et à Beaupréau-en-Mauges (49600), 22, rue Notre Dame, Beaupréau, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1 000 euros pour le porter à 286 000 euros par l'émission de 285 000 parts nouvelles d'une valeur unitaire de 1 euro.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'Angers.
*Pour avis
Me BELLEVRE
Notaire.*

RECEVEZ EN CADEAU le calendrier Chasse-Marée 2023
NOS PLUS BELLES PHOTOS DE COUVERTURES

LIQUIDATION JUDICIAIRE
Par jugement du 25 octobre 2022, le tribunal judiciaire d'Angers a prononcé la liquidation judiciaire de Association Cours du Sacré Cœur, 1, route du Bignon, 49280 La Tessouaille. Cessation des paiements : 22 septembre 2021. Mandataire judiciaire : Me Camille Steiner, 20, rue Gustave-Mareau, 49100 Angers. Juge-commissaire : Nadine Gailloou. Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.
Le Greffier.

PLUS DE 2600 ARTICLES PARUS DANS LE CHASSE-MARÉE.

CHASSE-MAREE.COM